

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

### DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL – LE GOARDET MARIE-THERESE

Le Maire de la Commune de FOUESNANT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 21.22-18 et L 21.22-32,

Considérant la nécessité en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, des Adjointes et des autres conseillers municipaux, de déléguer à un conseiller municipal l'exercice des fonctions d'Officier de l'Etat Civil,

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame LE GOARDET née CALLOCH Marie-Thérèse, conseillère municipale, reçoit délégation pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil de la Commune de FOUESNANT lors de la célébration du mariage de Monsieur Stéphane, Christophe, Alain QUÉMÉRÉ avec Madame Soazig, Marie, Elisa PAUBERT devant avoir lieu le lundi 5 juin 2023.

**Article 2** : Madame LE GOARDET née CALLOCH Marie-Thérèse exercera les attributions ainsi déléguées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**Article 3** : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de QUIMPER,
- L'intéressée.

FOUESNANT, le 11 mai 2023

Le Maire,

Roger LE GOFF



